



SALAIRES 2012 :

La Politique COMEXiale, MAINTIEN DU TRIPLE A :

Amateurisme Autisme Austérité

POUR LA CFTC **A**ttention **A**ccord **A**ugmentation

Paris, le 15 décembre 2011.

ANNEE 2012 : Pas d'augmentation de la valeur du point mais pas de gel des rémunérations, des propositions alternatives seront proposées aux organisations syndicales et ce dès le 17 janvier.

En préalable à la réunion sur les salaires, le Directeur de l'Ucanss nous a informé de l'intention du Comex d'ouvrir une réflexion sur l'accompagnement des évolutions au sein de structures régionales répondant en cela à une demande CFTC sur une ouverture de négociations sur les restructurations internes postérieures aux fusions.

Politique de rémunération.

Pour la CFTC, les résultats du diagnostic sur les conditions de travail et l'impact sur la santé au travail démontrent que les salariés sont inquiets sur leur devenir, leur évolution professionnelle et leur rémunération. Il est de notre responsabilité conjointe d'employeur et de partenaires sociaux, d'engager une réflexion sur la politique de rémunération.

La CFTC privilégie une mesure générale par une revalorisation de la valeur du point compensant la réalité de l'inflation (2,3% pour 2011).

D'autre part, une adaptation de la classification actuelle, première étape à une réflexion plus profonde concernant sa refonte, nous semble indispensable.

L'heure est grave et le contexte ambiant dans l'Institution devient particulièrement explosif.

Réponse de l'employeur : Pas d'augmentation de la valeur du point pour 2012.

L'employeur n'est pas en mesure de nous communiquer des éléments consolidés sur l'année 2011 mais s'engage à le faire rapidement et constate que les engagements 2011 ont été globalement respectés. Il réaffirme la volonté du Comité Exécutif de permettre une augmentation générale par une revalorisation de la valeur du point, mais que face au contexte économique actuel et aux contraintes imposées par les ministères aucune proposition sur cette mesure ne sera faite sur 2012. Il faut prendre en compte le fait que les préconisations du protocole 2004 ne puissent plus s'appliquer et réfléchir à de nouveaux axes.

L'Employeur va proposer aux organisations syndicales une réflexion sur des évolutions possibles sur le cadre conventionnel et les dispositions du protocole d'accord 2004.

La CFTC regrette d'avoir eu raison avant l'heure et d'avoir stigmatisé, hélas depuis très longtemps, les risques et les limites du protocole de 2004 qu'elle a refusé de signer aux motifs de ne pas avoir les garanties budgétaires et que le fameux ratio 1/3 pour la valeur du point et 2/3 pour le GVT s'avèrerait vite intenable.

Souvenez vous « 0% de rien fait toujours 0% ».

La CFTC déplore la consanguinité scandaleuse Comex/Pouvoirs Publics et le manque d'indépendance du Comex.

Si **la CFTC** n'est pas opposée à une discussion sur certains sujets, elle considère toutefois que le maintien rapide du pouvoir d'achat des salariés est une incontournable urgence.

En ce qui concerne d'éventuelles négociations, la CFTC souhaite avoir une plus grande lisibilité sur les objectifs affichés et rappelle ses positions qui ont été envoyées au Comex et à l'Ucanss (cf. les deux courriers disponibles sur le site fédéral).

L'Ucanss entend les demandes des organisations syndicales sur l'urgence de la situation et envisage la tenue de deux réunions sur ces thèmes les 17 et 23 janvier 2012.

La CFTC participera à ces négociations et défendra les intérêts du personnel. Elle sera vigilante sur les propositions faites par l'Employeur qui doivent permettre une progression du pouvoir d'achat pour tous.

EN ATTENDANT, L'ANNEE 2012 SEMBLE DE NOUVEAU

ENCORE BIEN MAL ENGAGEE.

**POUR LA CFTC, IL EST HORS DE QUESTION QUE LES SALARIES DE
L'INSTITUTION SOIENT ENCORE LAISSES.**

Si le Comex défend le TRIPLE A,

La CFTC refuse que les salariés soient dans la « M.... »,

encore moins dans la triple « MUISE »